## DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG COMMUNE DE HOMMARTING

# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### **SEANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016**

Nombre des Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12

Sous la présidence de Monsieur NISSE Jean-Louis, Maire

<u>Présents</u>: MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, WURTH Nadia, JUNGMANN Frédéric, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, LEININGER André, FISCHER Jean-Marie,

WILHELM Bruno, CHARTON Carine, MAZERAND-STOCKY Laurence,

Excusés: FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, JAECK Raymond,

La séance est ouverte à 20 heures.

### Objet : Approbation du procès – verbal de la séance du 08 décembre 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 08 décembre 2015, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

#### Objet: Décisions modificatives – budget principal 2015

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient d'apporter des décisions modificatives au Budget Principal 2015 car les crédits 2015 inscrits aux chapitres 012 (charges de personnel et frais assimilés) et 16 (emprunts et dettes assimilées) ne sont pas suffisants.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **DEPENSES**

6068 (autres matières et fournitures)	- 2 000
6453 (cotisations aux caisses de retraites)	+ 2 000
2111 (terrains nus)	- 200
1641 (emprunts en euros)	+ 200

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications budgétaires mentionnées ci – dessus.

### Objet : Ouverture de crédits d'investissement 2016 - Budget Principal

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Préalablement, il convient que le Conseil Municipal l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil Municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le paiement des différentes factures d'investissement ainsi que pour le règlement des factures d'investissement des opérations nouvelles, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2015 hors dette.
- AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la couverture de ces dépenses :

#### **BUDGET PRINCIPAL:**

ARTICLES	OPERATIONS	MONTANTS
2111	Terrains nus	25 000 €
2313	Constructions	5 000 €

# Objet : acceptation de la modification des statuts du Syndicat des Eaux de WINTERSBOURG

La Commune de HOMMARTING membre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu la rédaction de l'article 2 des statuts annexés :

### Article 2 : Compétences du syndicat :

- Compétence obligatoire 1 : Eau : Captage, traitement et distribution et vente d'eau
- Compétence optionnelle 2 : Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des
- Compétence optionnelle 3 : Assainissement non-collectif : recensement des installations, contrôle du fonctionnement (SPANC)

Vu la délibération en date du 21 novembre 2015 du Comité Syndical du *Syndicat des Eaux de Wintersbourg*, qui a décidé la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg selon les termes suivants :

#### Article 2 : Compétences du syndicat :

- Compétence obligatoire 1 : Eau : Captage, traitement et distribution et vente d'eau
- Compétence optionnelle 2 : Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées
- Compétence optionnelle 3 : Assainissement non-collectif : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la modification de l'article 2 des statuts, proposée et votée par le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, lors de sa réunion du 21 novembre 2015 selon la nouvelle rédaction ci-dessus ;

Après délibération, le Conseil Municipal de HOMMARTING donne un avis favorable à cette modification des statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

# Objet : Subvention accordée à l'Ecole dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire à Pont – Saint - Esprit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention est sollicitée par Madame Stéphanie GRIEBELBAUER, Directrice de l'Ecole, dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire à Pont – Saint – Esprit (Gard), prévu du 30 mai 2016 au 03 juin 2016.

Ce voyage concerne 9 à 12 élèves de la classe de CM1 / CM2. Le coût de ce voyage est estimé à 320 € par élève.

Madame GRIEBELBAUER sollicite une subvention communale pour permettre d'envisager ce voyage et ainsi aider à diminuer la charge financière des familles.

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 25 € par élève.

# Objet : Subvention accordée à l'Instance de Coordination Territoriale de la Santé du Sud – Est Mosellan

Le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré :

- DECIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 100 €, à l'Instance de Coordination Territoriale de la Santé du Sud – Est Mosellan.

Les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget principal 2016.

#### **Divers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des éléments suivants :

- dans le cadre de l'opération « brioches de l'amitié » 2015, la somme de 1 048,28 € a été reversée à l'Association des Amis et Parents d'Enfants inadaptés de la Région de SARREBOURG.
- La sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur se réunira le 14 janvier 2016 concernant le projet d'aménagement des locaux du périscolaire.

\*\*\*

La séance est clôturée à 21 h 20.



Délibération rendue exécutoire Pour extrait conforme HOMMARTING, le 15/01/2016 Le Maire,

Jean-Louis NISSE